**Services d’incendie et médicaux d’urgence du District de Columbia**

 Sécurité contre les risques liés
 au monoxyde de carbone



**FAITS**

Les appareils de chauffage sont la première cause d’incidents liés au monoxyde de carbone.

La plupart des appels liés au monoxyde de carbone ont lieu entre 17h00 et 10h00.

97 % de tous les incidents liés au monoxyde de carbone se produisent dans des bâtiments résidentiels.

Tous les détecteurs de monoxyde de carbone doivent porter une étiquette de fabricant agréé, telle que la norme UL.

**Gregory Dean**

*Capitaine du Département des Services d’incendie et EMS*

**FAITS SUR LE MONOXYDE DE CARBONE QUI PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE**

**QU’EST-CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?** C’est un gaz toxique incolore, inodore et sans saveur. Il est produit lorsque l’on brûle des combustibles courants tels que le bois, le charbon, le gaz naturel, l’essence, le propane, le fioul et le méthane. Il est mesuré en PPM (parties par million). Une concentration supérieure à 8 ppm exige une attention.

**SYMPTÔMES :** le monoxyde de carbone se fixe sur l’hémoglobine (globules rouges), réduisant le flux normal d’oxygène dans le sang et pouvant causer des symptômes semblables à ceux de la grippe.

Premiers symptômes de niveau **FAIBLE** à **MODÉRÉ** : maux de tête, fatigue, essoufflement, nausées et étourdissements.

Symptômes de niveau **ÉLEVÉ** : altération de l’état mental, vomissements, perte de conscience et baisse de la coordination musculaire.

Le dernier stade est **la mort**.

Si vous soupçonnez une fuite de monoxyde de carbone ou pensez avoir été exposé(e) au monoxyde de carbone : sortez immédiatement à l’air libre ; ne retournez pas à l’intérieur pour trouver l’origine de la fuite ; appelez le 911 de chez un voisin ; appelez immédiatement un médecin.

LA PRÉVENTION EST LE MEILLEUR MOYEN D’ÉVITER LES INCIDENTS :
À FAIRE

* Installer des détecteurs de monoxyde de carbone.
* Toujours s’assurer que les appareils, comme les chaudières, chauffe-eau, cheminées et conduits d’évacuation, ne sont pas obstrués, en particulier en hiver.
* Faire entretenir les appareils par un professionnel tous les ans.
* Installer des détecteurs de monoxyde de carbone à chaque niveau du logement, y compris dans les zones habitables telles que les couloirs à l’extérieur des chambres et les sous-sols aménagés.
* Nettoyer et dégager régulièrement les SORTIES du sèche-linge, du poêle et de la cheminée.

À NE PAS FAIRE

* **Ne pas** utiliser d’appareil fonctionnant au gaz dans un endroit fermé, comme le garage, ou à l’intérieur de la maison.
* **Ne pas** essayer de réparer un appareil de chauffage sans les connaissances nécessaires.
* **Ne placer** AUCUN combustible près des appareils de chauffage, chauffe-eau et chaudières.
* **Ne pas** utiliser un four à gaz pour chauffer le logement.
* **Ne pas** laisser le moteur d’un véhicule tourner dans un garage attenant.
* **N’**IGNORER aucun symptôme si l’on soupçonne une exposition au monoxyde de carbone.

Révision 05052015